DLP-4-9-87034709

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0762 042 X

Avertissements agricoles

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74

Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GERANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

BULLETIN N° 150

26 août 1987

CHOUX-FLEURS : Pucerons et chenilles
HARICOTS : Risques de Botrytis et de Sclérotinia
FRAISIERS : Détruisez les Otiorrhynques
TOMATES DE PLEIN AIR : Attention au Mildiou
TOMATES DE SERRE : Surveillez maladies et ravageurs
LAITUES : Protégez-les dès la levée

CHOUX FLEURS

Des attaques de **chenilles** (teignes et noctuelles) et de **puceron cendré** sont fréquemment observées sur pépinières et plantations.

Surveillez vos cultures. En cas d'infestation, intervenez avec un insecticide polyvalent tel que Décis B, Orthène 50, Lannate 20 L, Rogor 50, Perfekthion, etc...

HARICOTS

Le temps variable et humide que nous avons actuellement favorise l'installation du Botrytis et du Sclérotinia.

Aussi, il est conseillé d'effectuer un deuxième traitement avec Ronilan, Sumisclex ou Peltar en fin de floraison ou en début de formation des gousses, sur les haricots qui seront récoltés dans plus de deux semaines.

FRAISIERS

OTIORRHYNQUES : Ils sont redoutables pour les fraisiers et difficiles à combattre.

Les expérimentations effectuées par le Service de la Protection des Végétaux ont montré l'efficacité du Carbofuran (Curater) sous forme de microgranulés (ce produit est proposé à l'homologation).

Les meilleurs résultats sont obtenus en procédant de la façon suivante :

- Lors de la plantation, appliquez 12 kg/ha de produit commercial soit en incorporation dans la raie de plantation, soit en localisation, autour des plants en évitant que les granulés ne se trouvent au contact des racines.

- Deux mois après, renouvelez l'application à la dose de 6 kg/ha.

P. 20

.../...

TOMATES DE PLEIN AIR

MILDIOU : Effectuez un nouveau traitement contre cette maladie, le temps actuel lui est favorable.

TOMATES DE SERRE

MALADIES : Aérez aussi souvent que possible pour résorber l'humidité et empêcher les contaminations de se produire. Arrosez seulement par matinées ensoleillées.

. Effectuez un traitement préventif contre le **Mildiou**

. Dès la sortie des premières taches de **Cladosporiose**, faites une pulvérisation de Daconil ou Rubigan (produits compatibles avec la lutte biologique).

RAVAGEURS : Surveillez leur évolution pour intervenir lorsqu'ils sont encore en petit nombre.

Aleurodes - Mineuses : En lutte biologique, il est indispensable de continuer les lâchers de parasites.

LAITUES

La fin de l'été et le début de l'automne sont propices au développement de maladies sur laitues.

PEPINIERE

La protection de la pépinière est indispensable, même sur variétés résistantes à certaines souches de Mildiou.

Deux façons de procéder sont possibles :

- Traitement du terreau contre le Mildiou

Cette méthode, qui donne de très bons résultats, consiste à effectuer un traitement du terreau avant confection des mottes avec :

- métalaxyl (200 cc d'Acylon super F/m³) ou phoséthyl d'Aluminium (500 g de Rhodax/m³).

On réalise, en complément, 1 à 2 traitements sur le feuillage contre le Botrytis, en pépinière.

- Traitement sur le feuillage

- Contre le Mildiou : dès la levée et jusqu'à la plantation, tous les 3 à 5 jours suivant croissance avec zinèbe (2 premiers traitements) puis mancozèbe.

- Contre le Botrytis : 1 à 2 traitements avec iprodione ou thirame (action dépressive possible avec thirame).

DESINFECTION DU SOL AVANT PLANTATION

Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou des feuilles de base, désinfectez superficiellement le sol prêt à planter avec :

- la vapeur sur environ 10 cm de profondeur,

ou

- la vinchlozoline : 1,5 kg m.a/ha en pulvérisation du sol,

ou

- le quintozène en pulvérisation ou en poudrage du sol, à la dose maximale de 15 kg de matière active à l'hectare. Ne pas l'utiliser plus d'une fois par an, car on risque un excès de résidus.

L'emploi du bromure de méthyle n'est possible qu'à la condition de s'assurer que l'on puisse éliminer le brome avant la plantation par un lessivage important et prévoir un délai pour le ressuyage du sol.

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 149 du 4 août 1987